



**COMMUNIQUÉ
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**

ENCORE TROP PEU APRÈS UN AN ET DEMI

La Ville de Lac-Mégantic revient à la charge en réclamant des mesures plus importantes et plus contraignantes pour améliorer la sécurité du transport ferroviaire. « Nous mesurons certains progrès, mais plus d'un an et demi après la tragédie chez nous, il est consternant de constater que certaines des mesures annoncées par Transport Canada ne sont toujours pas en place », déclare la mairesse de Lac-Mégantic, Colette Roy Laroche.

La mairesse réagit à l'évaluation de la réponse de Transport Canada, publiée ce matin par le Bureau de la Sécurité des Transports (BST). Ces mesures visent entre autres la mise en place de moyens de défense additionnels pour empêcher la dérive des trains et la vérification des systèmes de gestion de la sécurité des compagnies ferroviaires.

«Ce que nous démontre l'évaluation du BST, est qu'il reste encore des ajustements à faire pour éliminer les failles dans le système ferroviaire canadien. La Ville de Lac-Mégantic considère malgré les efforts qui ont été réalisés pour améliorer les processus de surveillance qu'il y a encore des lacunes. Il ne faut pas oublier qu'il y avait des règlements avant la tragédie du 6 juillet 2013. Aujourd'hui, nous exigeons de Transport Canada une surveillance stricte et une mise en application sans faille des nouvelles règles qu'ils mettent en place. Nous réitérons qu'il est primordial que Transport Canada fasse preuve de rigueur quant à ces nouvelles règles et soit en mesure de le démontrer», précise la mairesse.

«En regard de l'évaluation du BST concernant la surveillance des systèmes de gestion de la sécurité, nous ne pouvons qu'être insatisfaits de la lenteur et de la lourdeur du processus. Transport Canada se doit d'avoir une seule priorité : celle d'assurer la sécurité des citoyens canadiens. Nous croyons que des changements en profondeur de

la culture organisationnelle de Transport Canada pourraient faire une différence. Mais pour en arriver là, il doit y avoir une volonté du gouvernement fédéral», explique Colette Roy Laroche.

«Pour les citoyens de Lac-Mégantic, qui vivent encore avec les répercussions de la pire tragédie ferroviaire au Canada, nous exigeons toujours des mesures de sécurité plus importantes et contraignantes. L'évaluation du BST aujourd'hui, nous confirme que la voie de contournement ferroviaire hors du centre-ville est la solution afin de permettre aux Méganticois de vivre sereinement», ajoute en terminant la mairesse de Lac-Mégantic.

Rappelons que l'entente privilégiée de principe intervenue entre la Ville de Lac-Mégantic et la compagnie ferroviaire Central Maine Québec Railway prévoit des mesures de sécurité supplémentaires à la réglementation actuelle. L'entente ne dépend toutefois que de la bonne volonté de la compagnie et la Ville de Lac-Mégantic n'a aucun pouvoir de légiférer.

-30-

Service des communications
Ville de Lac-Mégantic
819-583-2441